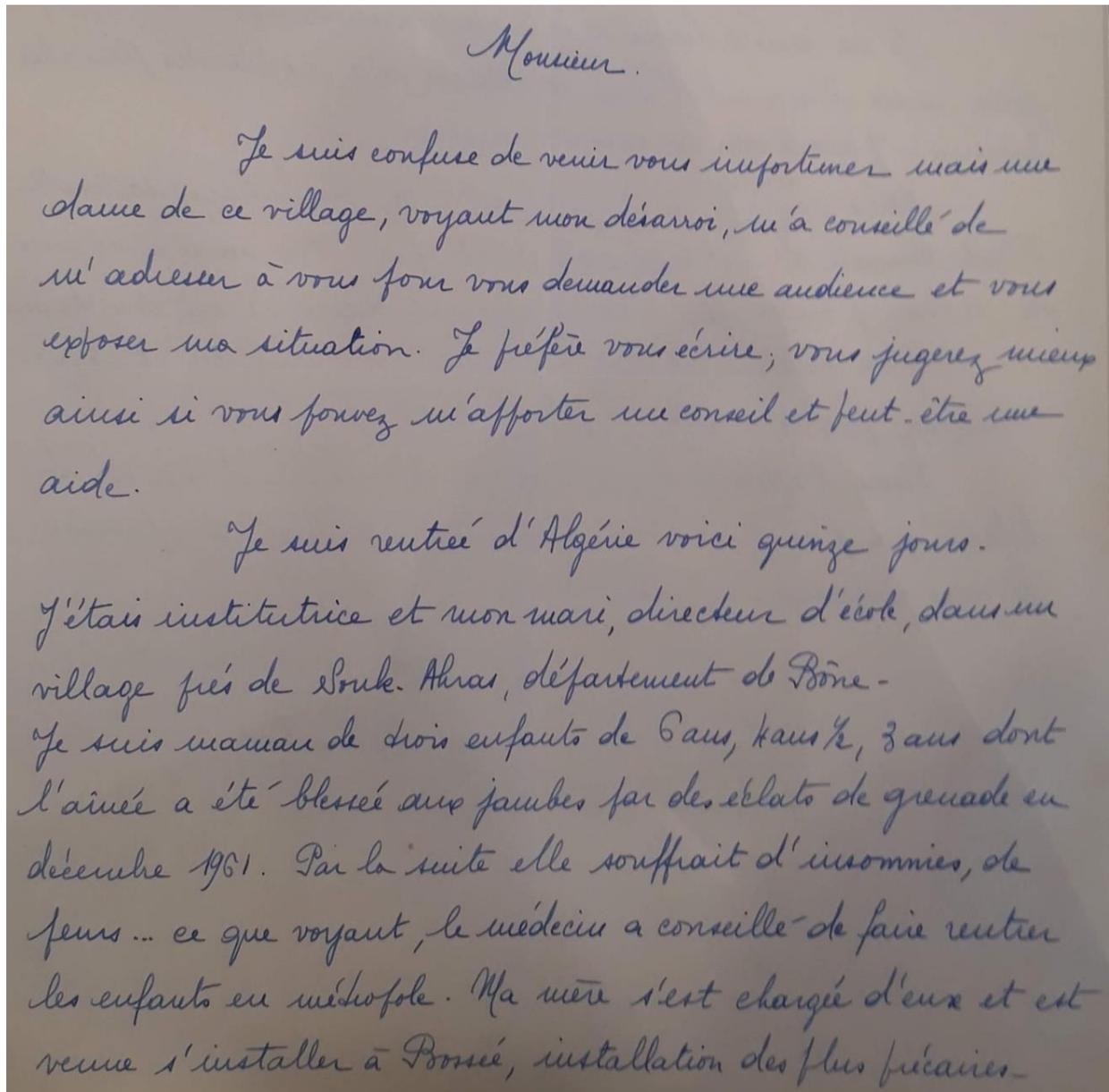


Des situations très diverses parmi les Français rapatriés

1. Suzanne Bouchara, institutrice

Lettre de madame Suzanne Bouchara à Monsieur Lemaigre-Dubreuil, Président de la 2^e Commission du Conseil Général, 22 mai 1962



Monsieur.

Je suis confuse de venir vous importuner mais une dame de ce village, voyant mon désarroi, m'a conseillé de m'adresser à vous pour vous demander une audience et vous exposer ma situation. Je préfère vous écrire, vous jugerez mieux ainsi si vous pouvez m'apporter un conseil et peut-être une aide.

Je suis rentrée d'Algérie voici quinze jours. J'étais institutrice et mon mari, directeur d'école, dans un village près de Bouk. Ahras, département de Bone.

Je suis maman de trois enfants de 6 ans, 4 ans et 3 ans dont l'aînée a été blessée aux jambes par des éclats de grenade en décembre 1961. Par la suite elle souffrait d'insomnies, de feurs... ce que voyant, le médecin a conseillé de faire rentrer les enfants en métropole. Ma mère s'est chargée d'eux et est venue s'installer à Bossé, installation des plus précieuses.

J'attends un bébé dans le courant du mois de Juin. La situation s'aggravant, j'ai jugé préférable de venir accoucher dans une atmosphère plus calme. Mon mari est resté en Algérie.

Je suis actuellement en congé de maternité mais je désirerais, à la rentrée de septembre obtenir un poste pour mon mari et moi-même dans ce département, de préférence, qui est déficitaire.

Je me suis adressée à l'Inspection académique de Tours, ce jour mais l'accueil d'une secrétaire n'a pas été des plus chaleureux - J'avoue que je suis désemparée.

- Nous sommes, mon mari et moi, bacheliers, sortis de l'École Normale d'Instituteurs de Constantine. Mon mari a 13 ans de service, j'en ai 11. Notre engagement décennal est donc annulé!

J'ose espérer que vous comprendrez notre situation et ne nous refuserez pas votre aide.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'excuser la liberté que j'ai prise à vous écrire et d'agréer l'expression de mes respectueuses salutations.

Tours, le 26 Juin 1964

S. Bouchara

AD37/251 W157

Lettre de Madame Suzanne Bouchara au Sous-Préfet de Loches, 26 juin 1964

« Monsieur le Sous-Préfet,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance l'obtention des papiers nécessaires pour la constitution d'un dossier pour aide aux rapatriés.

J'étais institutrice en Algérie avec mon mari. Je suis depuis le mois dernier en métropole avec mes trois jeunes enfants âgés de 5 ans, 4 ans, 3 ans, actuellement en congé de maternité, je dois accoucher ces jours-ci.

Jusqu'à ce jour étant fonctionnaire, je ne voulais pas demander de l'aide, mais mon traitement du mois de mai ainsi que celui de mon mari ne nous ont pas été versés en métropole. D'autre part nous avons abandonné tout notre mobilier dans notre école de village et nous devons tout refinancer. Mon mari n'est toujours pas rentré et je me trouve dans une situation assez gênante. Mes frais d'accouchement sont pris en charge mais j'ai dû consulter un docteur qui a demandé une radio et ces frais sont restés à mon entière charge, les feuilles de Sécurité Sociale ayant été égarées en Algérie. Peut-être me serait-il aussi possible d'obtenir le remboursement de mes frais de transport.

Je suis confuse de vous déranger et vous prie de prendre en considération ma démarche.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'assurance de mes considérations respectueuses. »

2. Claude et Roberte Woillot, enseignants

24 Août 1964

- LE SOUS-PREFET DE LOCHES -

à Monsieur le PREFET D'INDRE-ET-LOIRE
(Service des Rapatriés)

Objet : Demande de logement -

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens d'être saisi par M. Claude WOILLOT, d'une demande de logement au titre de rapatrié d'Algérie.

L'intéressé vient d'être nommé instituteur au C.E.G. de LOCHES et sa femme, née Roberte CLEMENZ, institutrice adjointe à l'Ecole publique de garçons. Ce ménage a trois enfants à charge, deux garçons de 5 et 4 ans et une fille de 8 mois.

Rapatriés d'Algérie et provisoirement logés actuellement chez un membre de leur famille, rue du Tribunal à WISSEMBOURG (Bas-Rhin), M. et Mme WOILLOT n'ont pu, malgré leurs démarches trouver un logement susceptible d'être mis à leur disposition pour la rentrée.

Je vous serais en conséquence obligé de bien vouloir envisager la possibilité de leur attribuer en priorité un logement H.L.M. dans la cité du Petit Marlaude à LOCHES.

Je vous signale à ce propos que la proposition de 30 % en faveur des rapatriés d'Algérie ne semble pas avoir été encore atteinte dans cet ensemble de constructions édifiées par l'Office Départemental d'H.L.M.

Je vous saurais gré de bien vouloir me tenir informé de la suite que vous estimez devoir réserver à cette affaire.

LE SOUS-PREFET,

P? BLONDEL.

Commission pour l'attribution de logements aux rapatriés.

réunion du 16.11.1964

M. LEBLOND, a qui avait été attribué un logement H.L.M. à LOCHES bénéficie d'une attribution à TOURS.

M. WOILLOT, bénéficie à LOCHES de l'attribution du logement précédemment (Instituteur) occupé par M. LEBLOND.

AD37/251 W157

Note : En avril 1962, une instruction du ministre de l'Éducation Nationale, M. Sudreau, annonce que tous les fonctionnaires de l'Éducation nationale recevront pour l'année suivante un poste en métropole, s'ils ne souhaitent pas rester en Algérie. Cela concerne 30 000 enseignants et personnels administratifs.

3. Mohamed Yamine et son épouse, agents des PTT

12 Septembre 1963

- LE SOUS-PREFET DE LOCHES -

à Monsieur le Directeur Départemental des Postes et Télécommunications
(Service du Personnel)
100, rue Marceau - TOURS -

Objet : Rapatriés d'ALGERIE -
Situation de M. Mohamed YAMINE -

Mon attention vient d'être appelée sur la situation de M. et Mme Mohamed YAMINE, agents titulaires des P.T.T. en Algérie récemment arrivés en métropole. Les intéressés qui bénéficient du statut de la double appartenance et désirent opter pour la nationalité française, viennent de déposer une déclaration en ce sens et ont l'intention de solliciter leur intégration dans l'administration des P.T.T.

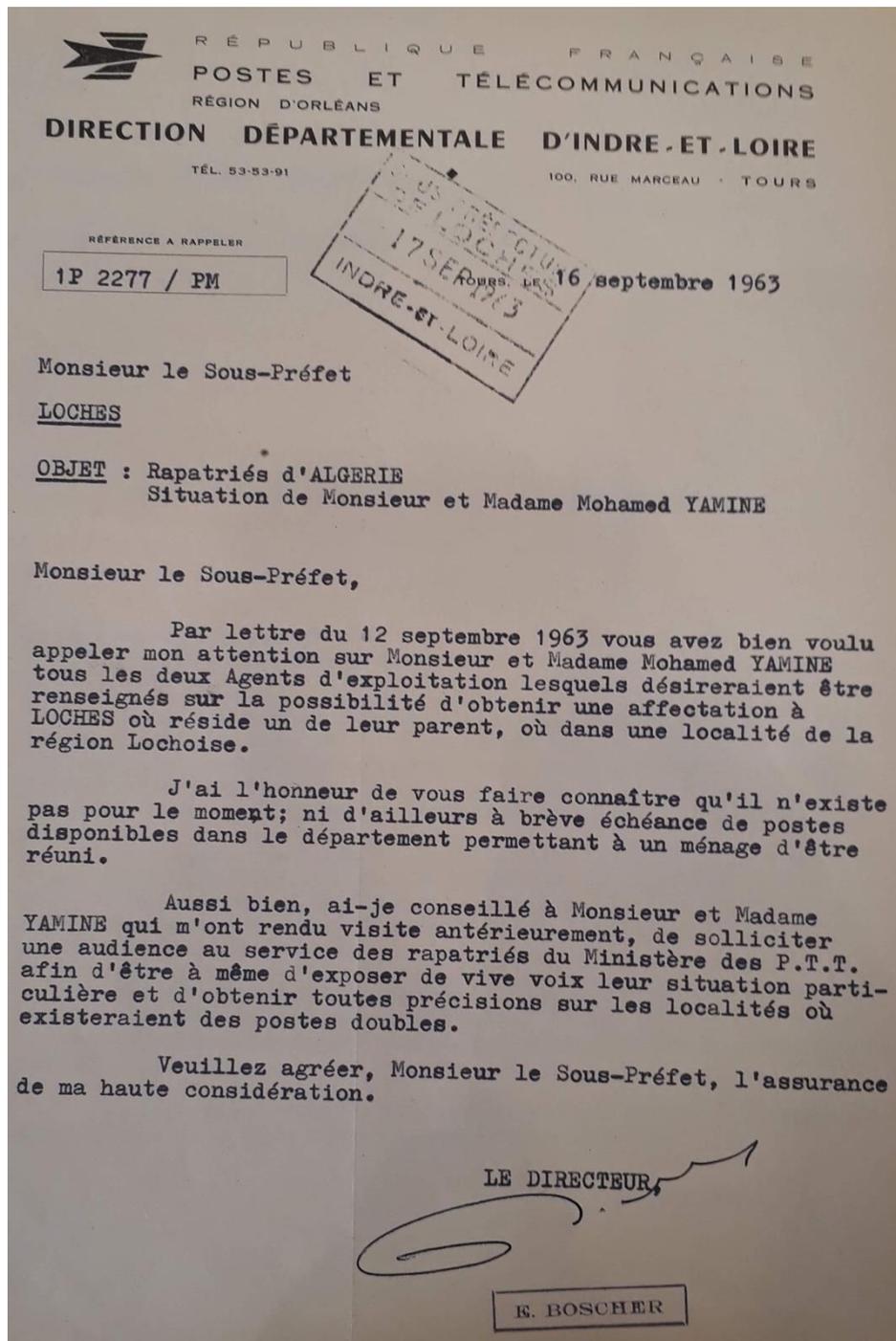
Le beau-frère de M. YAMINE travaillant dans les services de l'enregistrement à LOCHES depuis quelques semaines et ayant pu lui trouver un logement dans cette ville, ce ménage de rapatriés souhaiterait pouvoir être affecté, ensemble ou séparément, soit au bureau de poste de LOCHES, soit dans l'une des recettes postales de la région lochoise.

Afin de permettre aux intéressés de mener en métropole la vie familiale normale à laquelle ils aspirent, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir envisager la possibilité de leur donner, dans toute la mesure du possible satisfaction.

Je vous serais obligé de bien vouloir me tenir informé de la suite qui vous paraîtra susceptible d'être réservée à cette affaire./.

LE SOUS-PREFET,

P. BLONDEL.



AD37/251 W157

Réponse du ministre des Postes et Télécommunications au sous-préfet d'Indre-et-Loire du 16 octobre 1963

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à défaut de pouvoir affecter les intéressés dans le département d'Indre-et-Loire où il n'existe pas d'emploi disponible, mes services se sont néanmoins efforcés de nommer ces deux agents à Paris, résidence qu'ils avaient également sollicitée.

4. Madame Pico, veuve de guerre et mère de disparu

Lettre de madame A. Pico au sous-préfet d'Indre-et-Loire, août 1964

Monsieur le Sous-Préfet,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance les faits suivants.

Mon fils Roger PICO demeurant avec moi Route des Glaciers n° 34 a été enlevé le 3 Mai 1962 à 7 heures du matin.

Après de multiples recherches par la Croix Rouge Française et internationale, et malgré l'intervention de toute la police et la gendarmerie locale son corps est resté introuvable. Monsieur le Consul de France, le Commissaire Central et diverses associations m'ont donné des attestations de sa disparition.

Sur l'ordre du Commissaire Central de BLIDA je me suis vue obligée de me réfugier chez ma soeur Mme Juliette RAY, 51, rue de la Bastille à ORAN. J'ai établi le mois d'octobre 1963 un dossier aux Anciens Combattants avec toutes les pièces nécessaires au dit dossier.

Lors de mon départ d'ORAN je suis allée aux A.C. qui m'ont affirmé que mon dossier était à PARIS. Depuis le 1er Octobre 1963 je n'ai eu aucune nouvelle de ce dossier. Donc il va avoir deux ans de la disparition de mon fils et je n'ai aucune nouvelle.

Je vous serais, Monsieur le Sous-Préfet de bien vouloir prendre en considération ma demande. Ayant laissé tous mes biens en Algérie et étant veuve de guerre, j'ai une modeste pension qui ne me permet pas de vivre très largement.

Veillez agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Mme Vve A. PICO
Chez Mme RAY H.L.M. Mariaude Bt 6 Villa 2
LOCHES (I&L)

AD37/251 W157

Note : Madame Pico a reçu son carnet de pension pour ascendant le 20 août 1960.

Roger Pico, reconnu victime civile :

[https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/arkotheque/client/mdh/guerre algerie base victimes civiles disparues/detail_fiche.php?ref=3679425&debut=0](https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/arkotheque/client/mdh/guerre%20algerie%20base%20victimes%20civiles%20disparues/detail_fiche.php?ref=3679425&debut=0)

4. Louis Rodriguez, ancien combattant :

Courrier du sous-préfet de Loches P. Blondel, à Monsieur le Secrétaire Général de l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du 16 août 1962

O B J E T : Rapatriés d'Algérie.
Demande de secours exceptionnel, formulée par Monsieur
RODRIGUEZ Louis, domicilié à GENILLE.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis saisi d'une demande de secours exceptionnel formulée par M. RODRIGUEZ Louis, Mathias, rapatrié d'Algérie depuis le 18 Juillet dernier, domicilié à GENILLE.

M. RODRIGUEZ Louis est ancien prisonnier de guerre évadé et titulaire de la carte d'ancien combattant ainsi qu'en témoignent les documents ci-joints.

Son état de santé ne lui permet pas d'envisager de reprendre du travail avant une période indéterminée et probablement assez longue. Il a dû par ailleurs, quitter précipitamment son domicile d'Algérie et n'a pu de ce fait prendre la moindre somme d'argent ni aucun bagage au moment de son départ.

b C'est pourquoi je vous serais obligé de bien vouloir envisager la possibilité d'allouer une aide financière aussi élevée que possible à l'intéressé et me tenir informé de la suite qu'il vous aura été possible de réserver à cette requête.

LE SOUS-PREFET,

P. BLONDEL.

AD37/251 W157

5. Claude Destouches, radio-électricien

Lettre de Claude Destouches au sous-préfet de Loches, 4 juillet 1962 (la transcription suit)

Monsieur DESTOUCHES Claude
chez M^r CHANTRON Jacques
17 AV Victor BORET SPUNIER HOTEL

Monsieur le Sous-Prefet
de LOCHES Indre et Loire

Naïf de Loches départe-
ment d'Indre et Loire, puis Militaire appelé avant
en Algérie de 1958 à 1960, j'ai pris pour épouse
Mademoiselle DINDARD native d'Algérie à HARNIA
Département de TLEMPEN. Je m'installais à titre
civil à HARNIA comme "radio-électricien".

Les événements m'obligeant
à me rapatrier en métropole le 30 juin 1962,
laissant en AFN tous mes biens (Mobilier) et fonds,
Je désire m'installer à Loches ou Région Lochoise
dans une boutique commerciale.

En conséquence, j'ai
l'honneur de vous demander de bien vouloir
m'accorder l'autorisation de contracter un
PRÊT pour réinstallation conformément
aux dispositions du décret du 10 Mars 1962.

En attendant d'être rapidement
satisfait, je vous prie d'agréer Monsieur le
Sous-Prefet, l'assurance de mes très respectueuses
salutations.

AD37/251 W157

Transcription de la lettre de Claude Destouches au Sous-Préfet de Loches, 4 juillet 1962

« Natif de Loches Département d'Indre-et-Loire, puis militaire appelé servant en Algérie de 1958 à 1960, j'ai pris pour épouse Mademoiselle Diouada native d'Algérie à Marnia, « département de Tlemcen » ; je m'installais à titre civil à Marnia comme « radioélectricien ».

Les événements m'obligeant à me rapatrier en métropole le 20 juin 1962, laissant en AFN tous mes biens (mobilier) et fond, je désire m'installer à Loches ou région lochoise dans une branche commerciale.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'accorder l'autorisation de contracter un prêt pour réinstallation conformément aux dispositions du décret du 10 mars 1962.

En espérant obtenir rapidement satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de mes très respectueuses salutations. »

Extrait du courrier du sous-préfet de Loches au Préfet d'Indre-et-Loire du 12 juillet 1962 au sujet de cette demande :

L'intéressé, qui tenait en Algérie un commerce de Radio-Electricien, ainsi qu'en témoigne le certificat d'inscription au Registre du Commerce joint à son dossier, désirerait acquérir à l'Ile Bouchard un fonds d'épicerie appartenant à M. THIBAULT Henri. Un logement serait cédé avec le magasin, à la même adresse : 32, rue de la République.

Le montant de cette acquisition s'élèverait à 12.000 NF auquel s'ajouterait approximativement une somme de 10.000 NF pour la reprise du stock actuel de marchandise. Les frais de remise en état de l'appartement peuvent être évalués à environ 5.000 NF. Enfin M. DESTOUCHES prévoit l'adjonction à plus ou moins brève échéance d'un commerce et d'un atelier de radio-électricien et la dépense nécessitée par cette opération serait de l'ordre de 20 à 25.000 NF.

Je vous serais obligé de bien vouloir examiner cette requête avec bienveillance et me donner dès que possible toutes précisions utiles sur les pièces à réunir pour constituer les dossiers de demande de prêts et subventions de reclassement prévus par l'arrêté du 10 Mars 1962 en faveur des rapatriés s'orientant vers une profession non salariée de l'industrie, de l'artisanat ou du commerce.

LE SOUS-PREFET,

AD37/251 W157